

[COMMUNIQUÉ – 31 JANVIER 2025]

MISE EN PLACE DE NOUVEAUX ABRIS BACS BIODECHETS A LOURDES

Le SYMAT de Lourdes annonce l'installation de nouveaux abris bacs dédiés à la collecte des biodéchets. Cette initiative a débuté cette dernière semaine de janvier. Elle vise à améliorer la gestion des déchets organiques produits par les habitants, en complément des tournées déjà existantes.

Cette action, exclusivement destinée aux particuliers, met en place 12 points de collecte dans différents quartiers de Lourdes.

Certains seront doublés, pour un total de 18 bacs. Ces installations visent à offrir une solution pratique et accessible pour faciliter le tri des biodéchets à domicile.



Dans le cadre de cette démarche, les ambassadeurs du tri ont pris contact avec les habitants pour les sensibiliser et recenser les volontaires intéressés par l'initiative, durant le dernier trimestre de 2024. Au cours de ces échanges, les habitants ont pu découvrir le matériel nécessaire au tri des biodéchets – bio seaux et sacs kraft – et s'inscrire pour recevoir leur kit de tri.



À ce jour, plus de 300 foyers ont déjà commandé leur kit et reçoivent en ce moment leur matériel par voie postale. L'objectif est de diminuer la quantité de déchets organiques jetés dans les ordures ménagères. Avec cette collecte, les biodéchets détournés sont transformés en compost sur une plateforme agréée.



[COMMUNIQUÉ – 31 JANVIER 2025]

Les 12 points de collecte sont accessibles depuis le mardi 28 janvier. Les habitants pourront y déposer leurs biodéchets, contribuant ainsi à une gestion plus efficace et durable des déchets dans la ville de Lourdes.

Les habitants souhaitant participer sont invités à utiliser le matériel fourni par le SYMAT. En effet, les sacs en kraft sont 100% compostables, contrairement à d'autres types de sacs.

Si vous ne vous êtes pas préinscrits, vous pouvez vous rendre au SYMAT de Lourdes, situé au 14 rue Jean Bourdette, 65100 Lourdes, muni d'un justificatif de domicile pour récupérer le kit de tri des biodéchets (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h).

Pour plus d'informations sur cette initiative ou pour toute question, vous pouvez contacter le SYMAT de Lourdes au 05 62 96 49 71 ou consulter le site www.symat.fr.

COLLECTE DE BIODÉCHETS

Installation de points de collecte

Le SYMAT développe la collecte des biodéchets sur une zone dont vous faites partie. Des points de collecte vont être mis en place sur le domaine public pour y déposer les déchets alimentaires et les collecter.

La collecte de ces biodéchets va permettre aux usagers n'ayant pas accès au compostage (zones hyper-urbaines) de trier les déchets alimentaires et donc de réduire leurs ordures ménagères.

DÉCHETS AUTORISÉS

Déchets biodégradables uniquement

- épluchures & coquilles d'œufs
- légumes & fruits abîmés
- produits périmés
- marc, thé & sachets
- restes de repas
- fleurs

DÉCHETS INTERDITS

- branchages
- litière
- sacs autres que ceux fournis par le SYMAT
- restes de fruits de mer

VOUS ÊTES INTÉRESSÉ E POUR TRIER VOS BIODÉCHETS ?

Contactez-nous par mail à antennesoc@symat.fr ou par téléphone au 0 600 770 065 pour connaître les modalités et recevoir votre bioseau ainsi que des sacs compostables.

COMMENT ÇA MARCHE ?

- Le SYMAT me fournit un bioseau et des sacs biodégradables.
- Chez moi, je trie mes déchets alimentaires.
- Je dépose dans la borne le sac biodégradable.
- La borne est collectée par le SYMAT.
- Les biodéchets sont amenés sur une plateforme de compostage locale.
- Le compost est ensuite utilisé pour fertiliser les sols.

SYMAT

